

Président de la Commission :
Serge ANDRIEU
25 rue des Saintes Marie
84200 CARPENTRAS

Membres : ANDRIEU serge - BAGOUSSE Georges - CALIGARIS Christian - LAUGIER Frédéric - LEDIG Florent
MICHEL Eric - MOUTON Jean – ROSI Bernard - SALSEDO Richard - SARTORE Claude - TRAVERSA Myriam

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE ENDURANCE TOUT-TERRAIN 2019

1. OUVERTURE :

Le Championnat de Provence d'Endurance Tout-Terrain se déroulera à partir du 05 mai 2019.

Le Classement sera établi sur la totalité des manches moins 1, cependant en cas d'annulation d'une épreuve, cette règle ne s'appliquera pas.

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à ces compétitions est censée connaître le présent règlement.

Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Aucune clause de règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au présent règlement.

Le Championnat de Ligue de Provence est ouvert aux pilotes ayant une licence Inter, NCO ou NJ3C (sous conditions).

2. TITRES :

Les titres décernés seront les suivants :

2-1 COURSE de 4 HEURES :

1. Scratch
2. E1
3. E2
4. E3
5. ESPOIR (125cc maxi, 3 pilotes, NJ3C, 13 ans révolus)
6. Vétéran (Toutes cylindrées confondues) (même condition d'âge qu'en enduro)
7. Féminine (Toutes cylindrées confondues)
8. Super Vétéran (Toutes cylindrées confondues) (même condition d'âge qu'en enduro)
9. Moto loisirs (voir enduro)

2-2 COURSE de 2 HEURES :

1. Scratch
2. Ligue 1 E1
3. Ligue 1 E2
4. Ligue 1 E3
5. Vétéran (Ligue 1, Toutes cylindrées confondues) (idem 4 heures)
6. Féminine (Ligue 1)
7. Super Vétérans (Ligue 1, Toutes cylindrées confondues) (idem 4 heures)
8. Trophée Ligue 2 scratch
9. Moto loisirs (voir enduro)

La catégorie Ligue 1 est ouverte aux pilotes Inter, NCO et NJ3C.

La catégorie Ligue 2 en 2019, est ouverte aux pilotes NCO n'ayant pas marqué de points au Scratch Endurance TT 2018 et n'ayant pas été classés dans les 5 premiers d'un championnat de Ligue 2018 d'une autre discipline.

Les pilotes Ligue 2 partiront toujours en 2ème vague (voire 3ème si grand nombre de Ligue 1), s'ils changent de catégorie (Ligue 1) dans la saison, ils ne marqueront pas de points (de même un Ligue 1 qui deviendrait Ligue 2 en cours de saison ne pourra marquer de points au classement du Trophée Ligue 2).

Les points sont attribués par pilote suivant le barème :

30.25.22.20.18.16.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1 (du premier au vingtième conformément au règlement F.F.M).

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de places de premier, du nombre de place de second et ainsi de suite.

IMPORTANT :

Les 2 (ou 3) pilotes d'un même équipage doivent pour être classés, être licenciés dans la Ligue de Provence. Pour être classés dans une catégorie ou une cylindrée, les pilotes d'un même équipage doivent appartenir à la même catégorie de licence et de cylindrée. Si cela n'est pas le cas, ils concourront pour le scratch uniquement.

Si dans un équipage, un des pilotes (ou les 2) est licencié à la journée, aucun des 2 pilotes ne marquera de points au championnat de Ligue.

Pour classer une catégorie au championnat de Ligue, le nombre de participants ou d'équipages doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

3. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES.

3.1 Contrôle administratif :

Les pilotes devront présenter :

- Leur confirmation d'engagement
- une pièce d'identité
- Leur Licence Valide

Pour les 4 Heures, il est possible d'organiser les équipages avec :

- 1 ou 2 motos pour 2 pilotes
- 3 Pilotes pour la cylindrée 85 cc avec 1 à 3 Motos (jusqu'à 125cc maximum).
- A partir de 15 ans, 2 pilotes cylindrée libre

Pour les 2 Heures, sera utilisée 1 moto pour 1 pilote.

L'âge minimum pour participer aux 2 heures est de 15 ans au jour de l'épreuve.

3.2 Contrôle technique :

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des numéros lisibles, conformes et bien faits. Attention en cas de numéro non-conforme ou non lisible, le départ sera refusé.

Ils fourniront les brassards de la commission ou tout autre moyen de contrôle (course de 4 Heures)

Les plaques à numéros devront être conformes et les numéros lisibles de dimension normalisée et de couleurs normalisés ; le pilote est libre du choix de la couleur de son fond de plaque en restant dans les normes ci-dessous :

Plaque jaune : numéros noirs
Plaque rouge : numéros blancs
Plaque verte : numéros blancs
Plaque noire : numéros blancs
Plaque blanche : numéros noirs
Plaque bleue : numéros blancs

Seront admises les machines conformes aux normes F.F.M 2019.

Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée (drapeau noir + N°). L'échappement devra être remis en état de marche. En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.

Il ne doit pas y avoir de béquille sur la moto.

Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire.

Seuls les casques norme ECE 22/05 seront utilisés.

La protection de barre ou de pontets de guidon est obligatoire.

Arrêt moteur au guidon

Protections dorsale et pectorale obligatoires.

Conformément au règlement national, les caméras sont interdites au guidon et sur le plastron.

Pour des raisons de droit à l'image, le club se réserve le droit d'interdire les caméras.

Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.

IMPORTANT : Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipage devra être muni d'un extincteur classe B de minimum 2 Kg (à présenter lors du contrôle technique) pour leur stand. Chaque stand devra être équipé d'un tapis environnemental pour chaque moto et se verra appliquer une pénalité de 5 minutes.

4. ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à 90 € par équipage pour les 4 heures et 47 € par pilote pour les 2 heures. L'engagement ne peut être supérieur au tarif défini par la Commission, sinon l'épreuve ne comptera pas pour le Championnat de ligue.

La date de clôture des engagements est prévue 10 jours avant l'épreuve, passé ce délai les engagements seront majorés de 15 euros. Clôture des engagements sur engage-sports le jeudi soir avant l'épreuve (y compris pour les pilotes ayant un numéro à l'année).

ATTENTION

Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet www.ffm.engage-sports.com (au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée).

Une caution de 200 euros par chèque pour le chronométrage par transpondeur sera demandée et restituée le soir.

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical d'aptitude à la compétition motocycliste de moins d'un an ainsi qu'une pièce d'identité. LA LICENCE « 1 MANIFESTATION » EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE www.ffmoto.org.

ATTENTION : A chaque épreuve, l'ordre de départ sera défini de la façon suivante :

Pour les 4 heures :

- Pour la 1ère épreuve : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente.
- Pour les épreuves suivantes : pilotes classés au scratch du championnat en cours (toutes catégories confondues)
- Les places restantes étant attribuées dans l'ordre de la date d'engagement.

Pour les 2 heures :

- Pour la 1ère épreuve : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente.
- Pour les épreuves suivantes : pilotes classés au scratch du championnat en cours (toutes catégories confondues)
- Les places restantes étant attribuées dans l'ordre de la date d'engagement.
- Pilotes Ligue 2 : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente du Trophée Ligue 2 puis par ordre de date d'engagement
- Pilotes licence « 1 manifestation » par ordre de date d'engagement

Pour la première épreuve 2019, il sera tenu compte du classement scratch final 2018 (scratch Ligue 1). En cas d'un grand nombre de pilotes au départ des 2 heures, des vagues de départ pourront être constituées par catégorie.

Pour les 2 heures, tous les pilotes ayant marqué des points au scratch 2018 (NCO) auront un numéro de course à l'année correspondant à leur classement 2018.

NUMEROTATION :

- De 1 à 149 pour les équipages des 4 heures NCO,
- De 150 à 199 les équipages des 4 heures licence à la journée,
- De 200 à 499 pour les pilotes des 2 Heures licenciés ligue 1,
- De 500 à 599 plus pour les pilotes des 2 Heures ligue 2,
- De 600 à plus licence à la journée.

5. CIRCUIT :

25 équipages au maximum sont admis au Kilomètre, le temps au tour ne devant pas être inférieur à 8mn.

Le relief ne doit pas être trop accidenté.

La piste devra prétendre ressembler à un parcours d'enduro naturel. (Les obstacles tels que troncs d'arbre, buses béton et pneus sont interdits).

La totalité du circuit doit être banderolé.

Les circuits de Cross non modifiés dans leur tracé d'origine ne sont pas autorisés (table et double sauts sont interdits).

Un tour de reconnaissance du circuit par pilote est obligatoire.

La chicane devant le poste de chronométrage doit être approuvée par le Directeur de Course et déboucher directement sur une ligne droite.

Les parcs de ravitaillement, sans véhicule d'assistance, sont autorisés.

Il est recommandé de placer le speaker près du poste de chronométrage.

6. TRANSPONDEURS :

L'organisateur devra prévoir l'utilisation des transpondeurs, et à ce titre le passage de la boucle lors de la conception de la piste au niveau de la ligne d'arrivée et du poste de chronométrage.

Tous les pilotes déposeront en début d'année un chèque de caution de 200 € pour les transpondeurs, à l'ordre de la LMRP, qui leur sera restitué à la fin de l'année **2019**.

En cas de non-restitution du transpondeur le soir de l'épreuve, le pilote aura jusqu'au mercredi soir pour le ré-expédier à la responsable des transpondeurs :

MIREILLE GUIGNARD
11 impasse de l'affenage
30300 FOURQUES
☎ **06.15.43.48.15**
Mail : mireille-guignard@orange.fr

7. DEPART :

La première vague comprend 99 pilotes maximum.

Elle sera constituée en priorité par les pilotes ayant marqué des points au scratch de l'année précédente pour la première épreuve (pour 2018 scratch Ligue 1 ; pour les épreuves suivantes, l'ordre sera défini par le classement général scratch du championnat 2019 en cours).

Si le nombre est supérieur à 100, une deuxième vague sera constituée en fonction de la date d'engagement.

Les pilotes ayant choisi la catégorie Ligue 2 partiront en 2ème vague, par ordre de date d'engagement.

Les pilotes « licence 1 épreuve » partiront en dernière vague.

Le départ pour cette ligne est donné Style "24 heures du Mans".

La moto sera maintenue par un piquet en bois fourni par l'organisateur, **personne ne devra se tenir derrière la moto.**

Le signal est donné par le Directeur de Course au moyen du drapeau tricolore.

Les départs suivants se font par vagues successives.

Le signal de départ est donné pour chaque vague par le Directeur de Course au moyen des drapeaux vert et rouge environ toutes les trente secondes.

8. SANCTIONS et PENALITES :

1 passage par les stands pour la course 2 heures est obligatoire, sinon une pénalité de 5 minutes sera appliquée.

Tout pilote surpris à couper le circuit ou une banderole sans revenir au point initial, se verra disqualifié de l'épreuve. En cas de récidive, il sera exclu du championnat de Ligue.

Les infractions de courses retenues par le Directeur de Course ne seront que celles constatées par lui-même ou les commissaires officiels et non par les pilotes.

Si une moto est immobilisée sur le circuit, le concurrent doit lui-même revenir à pied, signaler son numéro au directeur de course ou à la cabine de pointage et montrer son brassard, l'équipage pourra alors poursuivre la course mais se verra infliger 1 tour de pénalité.

ATTENTION : LE RAVITAILLEMENT DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT EFFECTUE DANS LE PARC PREVU A CET EFFET ET SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL.

Si par contre le concurrent essaye de frauder ou de faire ramener la moto par une tierce personne, l'équipage en panne sera exclu de la course (de même si le brassard est ramené par un autre concurrent au deuxième équipier).

Tout départ anticipé ou toute infraction au règlement et aux directives de la Direction de Course seront sanctionnés d'un « Stop and Go » de 1 minute.

Devant le mauvais comportement, de plus en plus fréquent de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury de la course.

Toute vitesse excessive dans le parc coureur sera sanctionnée d'un stop and go d'une minute.

9. LITIGES :

Tout litige doit être réglé sur place par le Jury, le Délégué sera de droit Président du Jury.

10. CONTROLES ET FIN DE COURSE :

La course est considérée comme achevée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur l'équipage classé en tête une fois les 4 Heures (2 Heures) écoulées suivant la formule adaptée.

Pour être classé le pilote doit avoir effectué 50% de la distance réalisée par le premier de sa catégorie et avoir franchi la ligne d'arrivée pour que son classement soit validé.

Dès l'arrivée, les cinq premières machines pourront faire l'objet d'un contrôle technique.

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués et du temps réalisé par chaque équipage.

Attention, la sortie du parc d'assistance (ou des stands) sera fermée dès le baisser du drapeau à damiers.

Il est possible que, pour des raisons de Sécurité ou d'intempéries, le jour même de l'épreuve, le Jury et le Directeur de Course décident de raccourcir ou de modifier le circuit ou le temps imparti.

Si les 50% du temps imparti ne sont pas franchis, seulement 50% des points seront attribués.

11. OFFICIELS :

1°) Un Directeur de Course sera désigné par le club organisateur, il devra être titulaire d'une licence d'Officiel Directeur de Course du 1° Degré spécialité Endurance Tout Terrain de la LRMP.

2°) Le délégué de la FFM est désigné par la commission Enduro- Endurance Tout Terrain de la LRMP. Il est titulaire d'une licence d'Officiel Directeur de Course du 1° Degré spécialité Endurance Tout Terrain.

3°) Deux (2) O.C.S ou O.D.C titulaire 1° degré Endurance T.T seront désignés par le club organisateur.

4°) Un commissaire technique sera désigné par la commission et devra être aidé dans sa tâche par au moins deux personnes du club organisateur.

5°) Les Chronomètres Officiels chargés d'assurer le classement seront validés par la commission Enduro- Endurance Tout Terrain de la LRMP.

Le coût des hébergements des officiels est pris en charge par le club organisateur.

12. RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

13. SECURITE :

La présence d'un médecin avec deux ambulances est obligatoire durant le déroulement de l'épreuve.

14. CALENDRIER 2019 :

05 mai 2019 Préfaissal (04) (MC Provence Sport Promotion) engagement sur www.ffm.engage-sports.com

23 juin 2019 Collongues (06) (ASBTP Côte d'Azur) engagement sur www.ffm.engage-sports.com

08 septembre 2019 Seyne les Alpes (04) (USB La Blanche) engagement sur www.ffm.engage-sports.com

13 octobre 2019 Méthamis Mazan (84) (MC Mazanais) engagement sur www.ffm.engage-sports.com

27 octobre 2019 Visan (84) (MC L'Enclave) engagement sur www.ffm.engage-sports.com

LISTE DES NUMEROS ATTRIBUES POUR LA SAISON 2019 2 HEURES

201	AUBERY	Anthony	220	DEURRIEU	Florian
202	HUNGER	Florent	221	BERNARD	Antoine
203	AUTUORI	Stéphane	222	MORETTI	Ludovic
204	ROUX	Jean-Emmanuel	223	SANCHEZ	Tony
205	SUBRA	Jean-Baptiste	224	GHIBAUDO	Boris
206	VINCENT	Guillaume	225	MARTIN	Axel
207	CHIARISOLI	Thomas	226	MATHIEU	Cédric
208	DARRIOULA	Cyril	227	MAZA	Robin
209	MIRETE	Cyril	228	BRES	Rocco
210	IMBAULT	Yannick	229	CICAZZO	Romain
211	TOSELLO	Philippe	230	OCCELLI	Cédric
212	ALEXANDRE	Romain	231	VERCUEIL	Renaud
213	PASQUIER	Laurent	232	AUROUZE	Cyril
214	CANTEL	Alban	233	ARNAUD	Alexandre
215	AUTUORI	Sébastien	234	DEGIOVANNI	Jean-Luc
216	GIRAUD	Henri	235	ROGIER	Fabrice
217	IEMMOLO	Gilles	236	LAUDESCHER	Vincent
218	THONNET	Audric	237	ANTHOUARD	Alexandre
219	CANNONE	Arthur			

RECAPITULATIF DES SANCTIONS

VERIFICATIONS TECHNIQUES	
Machine non conforme :	
Avant l'épreuve	refusée au départ
Pendant l'épreuve, refus de remise en état	1 ^{er} avertissement : 1 tour
	2 ^{ème} avertissement : disqualification
Non présentation de l'extincteur	refusée au départ
PARC FERME	
Effectuer quoi que ce soit en relation avec le motocycle	disqualification
PISTE	
Couper volontairement le circuit balisé	disqualification
Prendre la piste en sens inverse, y compris dans les stands	disqualification
DEPART	
Machine mise en route par une personne autre que le pilote	1 tour
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	1 tour
STANDS	
Non-respect de la vitesse réduite dans le couloir de décélération :	1 ^{ère} infraction : avertissement
	2 ^{ème} infraction : 1 tour
	3 ^{ème} infraction disqualification
Fumer	disqualification
ASSISTANCE DANS LES STANDS	
Assistance contraire au règlement :	1 ^{ère} infraction : 1 minute
	2 ^{ème} infraction : 1 tour
RAVITAILLEMENT	
En dehors des stands :	disqualification
Moteur en marche	disqualification
REPARATIONS	
Contraires au règlement	1 ^{ère} infraction : 1 tour
	2 ^{ème} infraction : disqualification
REGLES ENVIRONNEMENTALES	
Non utilisation du tapis environnemental	1 tour